

Escautpont

Magazine d'Informations Municipales

Le Mag

Ville d'Escautpont
Solaires, Dynamiques & Innovantes

DOSSIER SPECIAL

TRI SÉLECTIF Adoptez les bons réflexes

Page 12



Développement économique

La fibre optique s'installe
à Escautpont !!

Pages 8-9

Enseignement

NON, NON, NON
au Harcelement Scolaire

Page 10

Culture

Un Salon des Arts à ciel ouvert

Page 25



Découvrez le nouveau site internet de la Ville



Fin 2020 marque une refonte d'ampleur : exit le site classique existant, bienvenue à un site responsive, adapté aux écrans des smartphones et tablettes ! Nouveau design et nouvelles fonctionnalités : ce n'est pas un simple lifting mais une vraie évolution.

L'offre digitale, accessible via tous les navigateurs et smartphones (Android, iOS...), déroule le tapis rouge aux visuels et vidéos, avec un temps d'affichage plus performant.

Plus efficace, plus intuitif, le site propose désormais un agenda plus visuel, un accès rapide aux différentes démarches administratives et des accès rapides mieux pensés dès la première page.

ÉDITÉ PAR :

MAIRIE D'ESCAUTPONT
RUE HENRI DURRE
59278 ESCAUTPONT

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Joëlle LEGRAND
Maire d'Escautpont

COORDINATEURS :

- Michel RENARD
Adjoint au Maire chargé de la Communication
- La Commission Communication

CONCEPTION ET RÉALISATION :

Service Communication de la Ville d'Escautpont

PHOTOS :

Service Communication de la Ville d'Escautpont

IMPRESSION :

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Diffusion : 1 900 exemplaires

Si vous ne le recevez pas dans vos boîtes aux lettres, n'hésitez pas à contacter les services d'accueil de l'Hôtel de Ville au 03 27 28 51 70.

Ne pas jeter sur la voie publique.

SOMMAIRE

Edito	3
Les contacts & infos utiles	4

VIE MUNICIPALE

Les décisions du Conseil Municipal	5
------------------------------------	---

URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

A vendre : 6 lots libres au «Village Nord»	6
Rue du Chemin Vert - Une circulation à sens unique	7
La fibre optique est arrivée à Escautpont	8-9

ENSEIGNEMENT

Non, non, non au harcèlement scolaire	10
Mise en place du Service Minimum d'Accueil	10
Premier banc de l'amitié	11
Rappel : restaurant et garderie périscolaire	11
Inscriptions scolaires pour l'année 2021-2022	11

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Tri sélectif: adoptez les bons réflexes	12
Stop aux dépôts sauvages	12
Rappel du SIAVED sur le tri sélectif	13
Ne brûlez pas vos déchets verts	13
Nouveau : collecte des déchets de jardin	14
Que faire de votre amiante?	14
Enquête sur le cadre de vie et la sécurité	15
Concours 2021 des maisons fleuries	15
Découverte de la forêt domaniale de Raismes St/Amand	16
Découverte de la boucle «Un'Escaut»	18

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

Quelques règles de base avant vos balades en vélo	19
Un jeune lutteur Escautpontois en stage de l'équipe de France	19

ACTION SOCIALE

Distribution de masques jetables par le CCAS	20
Le Micro-crédit	20
Vaccination contre la COVID-19 : la Ville d'Escautpont mobilisée	21
COVID-19 - Reconnaissance Maladie professionnelle	21

TRAVAUX

Au coeur des Services Techniques	22
----------------------------------	----

CULTURE, FÊTES & CÉRÉMONIES

La Saint-Valentin dans le Parc Municipal	23
Opération «Créez votre masque»	24
32ème Salon des Arts	25
Une visite insolite dans le Parc Municipal	26
Projet «Ecole des Beaux Arts»	27
Bientôt.. nous l'espérons.. Chorale des Mineurs Polonais	27

JEUNESSE

Retour en images sur l'Accueil de Loisirs de Février	28
--	----

ETAT CIVIL / SERVICE PUBLIC

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement	29
Déposez désormais votre courrier face à l'Hôtel de Ville	29
Inscription sur les listes électorales	30
Anniversaire de mariage	30
Nos joies, nos peines	30

INFORMATIONS - COMMUNICATION

Magazine Municipal, votre avis nous intéresse	31
---	----

« Y'A LE PRINTEMPS QUI TE REVEILLE, T'AS LE BONJOUR DU PRINTEMPS »



Chères Escautpontoises, Chers Escautpontois,

Le Printemps est arrivé. Des jours plus longs, des températures plus douces, le réveil de la nature malgré quelques gelées tardives.

Peut-être aussi, petit à petit, l'espoir du renouveau de notre vie dans notre cher territoire des Hauts de France Région qui connaît aujourd'hui encore des mesures strictes inévitables face à la persistance de la COVID. Ainsi l'espoir de ne plus être privé de nos libertés s'amenuise encore. Plus que jamais, il faut rappeler, insister, marteler et surtout ne pas abandonner les gestes barrières.

Notre responsabilité collective et notre prise de conscience quotidienne, sont plus que jamais primordiales et indispensables à ce combat, dont nous sommes toutes et tous acteurs dans un but unique : freiner l'épidémie, nous préserver et après peut-être un jour, accéder «à la vie d'avant ».

La course effrénée, engagée depuis plusieurs mois entre le virus et le vaccin, ne permet toujours pas de préserver autant nos aînés, nos proches, nos familles ou tout un chacun que nous souhaitons au maximum protéger. Dans l'attente d'un déploiement généralisé à toute la population, nous œuvrons avec le précieux concours de la Ville de Condé-sur-Escaut, en la personne de son Maire, Monsieur Grégory LELONG, ses services et les professionnels de Santé du Pays de Condé, à l'accueil des Escautpontois(es) susceptibles de bénéficier prioritairement du vaccin (cf page 21).

Il faut freiner la pandémie, mais nous ne freinons pas pour autant notre envie et notre dynamisme pour Escautpont. Nos réflexions, nos projets, restent une priorité quotidienne même si leurs mises en œuvre s'en trouvent perturbées. Au diable la pandémie, il faut continuer d'avancer.

Cette seconde édition du magazine « Escautpont le Mag » vous permettra de découvrir le fruit du travail réalisé au quotidien par l'Equipe Municipale, en collaboration avec un Personnel Communal dévoué.

Dans ce magazine, un dossier « spécial » est consacré à l'Environnement et au Cadre de vie. Profitez des beaux jours de Printemps pour découvrir ou redécouvrir les lieux de promenade exceptionnels dont regorge notre territoire (cf pages 16 à 18).

Côté festivités, votre Municipalité, en collaboration avec l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes, a fait preuve d'une grande ingéniosité afin de s'adapter au contexte sanitaire, avec entre autres l'opération « Créez votre masque » qui a connu un franc succès (150 participants) ; ou encore un Salon des Arts inédit avec une magnifique exposition « à ciel ouvert » et un livret numérique regroupant l'ensemble des œuvres et des artistes, disponible sur notre site web. (cf page 25). Je remercie ici l'ensemble des acteurs qui ont permis de maintenir les festivités « version COVID » et la Culture à Escautpont.

Chaque jour, nous mettons tout en œuvre pour que les Escautpontoises et les Escautpontois se sentent bien dans leur Commune, en réalisant prochainement les projets pour lesquels vous nous avez renouvelé votre confiance, il y a maintenant un peu plus d'un an :

- Le parvis du Groupe Scolaire Brunehaut avec un aménagement paysager, un quai de bus, et enfin un parking qui permettra aux parents de stationner en toute sécurité aux abords de nos écoles,
- L'étude de réaménagement de la rue Adolphe Wagret ;
- Le projet d'équipements informatiques au sein de nos écoles élémentaires CENTRE et BRUNEAUT, qui nous l'espérons, pour l'enseignement numérique de nos enfants, aboutira favorablement.
- Enfin, la vente de 6 lots libres viabilisés et libres de constructeurs, situés au « Village Nord » (rue des Pensées) qui se poursuit avec d'ores et déjà plusieurs réservations. (cf page 6).

Il y a maintenant 2 mois, notre Hôtel de Ville accueillait dans ses locaux la nouvelle Poste Agence Communale. Notre Municipalité se félicite du succès de ce nouveau service de proximité qui accueille, en moyenne journalièrement, près de 15 visiteurs. Suite à l'installation de cette dernière, un réaménagement complet des espaces d'accueil de l'Hôtel de Ville a été réalisé par les Services Techniques de la Ville (cf page 22).

Dernière bonne nouvelle, la fibre optique est dès à présent disponible sur le territoire communal. Je vous invite à prendre connaissance des modalités de raccordements en pages 8 et 9.

J'espère que ce nouveau magazine « Escautpont le Mag » correspondra au mieux à vos attentes. À ce sujet, je vous invite à répondre au sondage y afférant en page 31.

Vous savez que vous pouvez compter sur une équipe municipale déterminée, au travail et à votre écoute.

Dans l'attente de pouvoir à nouveau nous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches.

Votre Maire,
Joëlle LEGRAND

LES CONTACTS & INFOS UTILES



HÔTEL DE VILLE

 Parc Municipal Louis Delhayé
Rue Henri Durré
59278 ESCAUTPONT  03 27 28 51 70

 **ACCUEIL PHYSIQUE SUR RENDEZ-VOUS**
- Du mardi au jeudi : de 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
- Le vendredi de 8H15 à 12H00
- Le samedi de 8H00 à 12H00

 contact-info@mairie-escautpont.fr

 Groupe Facebook "VilleEscautpont"

HALTE-GARDERIE "LE JARDIN DE MARGUERITE"

 Parc Municipal Louis Delhayé
Rue Henri Durré
59278 ESCAUTPONT  03 27 27 38 74

 - Les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30
- Le mardi de 8h30 à 17h30
- le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

 halte-garderie@mairie-escautpont.fr

MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE MAISON DES ASSOCIATIONS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE ESPACE NADINE JOLY

 54 rue Jean Jaurès
59278 ESCAUTPONT  03 27 47 20 71

 - les mardis, jeudis de 16h00 à 18h15
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- le samedi de 09h00 à 12h00

 contact@mediatheque-escautpont.fr

 MediathequeEscautpont

AGENCE POSTALE COMMUNALE

 Parc Municipal Louis Delhayé
Rue Henri Durré
59278 ESCAUTPONT  03 27 27 67 08

 **ACCUEIL PHYSIQUE SUR RENDEZ-VOUS**
- Du mardi au jeudi : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
- Le vendredi de 8H45 à 11H45
- Le samedi de 8H45 à 11H45

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

 1A Chaussée Brunehaut,
59278 ESCAUTPONT  03 27 30 38 70

 - Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Le samedi De 14h00 à 20h00

 csagate@acsv.org

 CentreSocialAgate

ECOLEES & COLLEGE

Ecole Maternelle Centre
Adresse : 21 rue Henri Durré, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 25 91 52

Ecole Maternelle Brunehaut :
Adresse : 118 rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 26 04 75

Ecole Élémentaire Centre :
Adresse : Place Roger Salengro, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 32 33 15

Ecole Élémentaire Brunehaut
Adresse : 118A rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 32 50 15

Collège Jean Zay
Adresse : 3ter rue des Aulnes, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 25 90 74



LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021

1. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 28 Novembre 2020.
2. Modification du Règlement Intérieur relatif au fonctionnement du Conseil Municipal.
3. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021.
4. Parcours Emploi Compétences (PEC) - Création d'un poste - Service Administration Générale.
5. Personnel Communal - Filière Administrative - Service Ressources Humaines - Création de DEUX (2) Postes : 1 Rédacteur et 1 Rédacteur Principal de 1ère classe
6. Personnel Communal - Filière Administrative - Service Direction Générale des Services - Création d'UN (1) Poste d'Attaché Territorial Principal - Modification du Tableau des Effectifs.
7. Création de postes d'emplois saisonniers pour l'encadrement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2021 - Modification de la Délibération n° 84.
8. Fusion entre le Comité Technique Local (CTL) et le Comité d'Hygiène, de la Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) - Modification de la Délibération n° 85.
9. Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) - Convention de groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages de déchets ménagers ou assimilés et/ou amiantés sur le territoire du SIAVED.
10. Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIDEN-SIAN) - Mise à niveau d'ouvrages d'assainissement réalisés simultanément aux aménagements des voiries - Convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage.
11. Conseil Départemental du Nord - Convention d'entretien du Domaine Public Départemental en Agglomération Relative à la Signalisation Horizontale.
12. Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) - Aménagement du Territoire et Développement Durable - Renouvellement de la convention d'Adhésion au service commun en charge de la gestion des Autorisations du Droit des Sols (ADS).
13. PERMIS DE LOUER - convention relative à la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'habitat indigne entre « LA PORTE DU HAINAUT » et la Commune d'ESCAUTPONT.
14. Halte-Garderie Municipale « LE JARDIN DE MARGUERITE » - Modification du tarif et du règlement de fonctionnement.
15. Caisse d'Allocations Familiales du Nord - Mutualité Sociale Agricole - Convention concernant la mise à disposition des données relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire.
16. Education Nationale - Plan de relance numérique - Acquisition de matériels informatiques - Ecoles élémentaires (« CENTRE » et « BRUNEHAUT »).
17. Association des Centres Sociaux et Socioculturels de la Région de VALENCIENNES (ACSRV) - Collège Jean Zay d'ESCAUTPONT - Utilisation du restaurant scolaire et des cuisines durant la période de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) - Convention d'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes liées à la formation initiale ou continue.
18. Association « LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DU HAINAUT CAMBRESIS » - Convention de mise à disposition gracieuse d'un véhicule communal.

ERRATUM

Deux erreurs de saisie se sont glissées dans le dernier magazine municipal concernant la présentation des Commissions Municipales :

- Monsieur Patrick LATOUCHE est Elu à Escautpont depuis 2001, et non 2014.
- Madame Christine PLUMECOCQ est Elue à Escautpont depuis 2008, et non 2014.

A VENDRE

**6 lots libres
de constructeur
« LE VILLAGE NORD »**



DESCRIPTIF :

- > 6 lots viabilisés et libres de constructeur
- > Surface des lots : de 425m² à 575 m²
- > Prix : à partir de 54 825 € TTC Hors frais de notaire
- > Localisation : Rue des Pensées
- > Environnement calme
- > Micro-crèche privée, Ecoles, Collège, Hôtel de Ville, Salle de Sports, commerces, services de proximité (poste, restaurant, cabinet médical)
- > Station de tramway à proximité
- > Terrains livrés viabilisés : eau, gaz, électricité, téléphonie, fibre, conformité des réseaux.
- > Urbanisme réglementaire : Permis d'aménager



06.67.28.56.56 / 03.27.28.51.70



jl.frere@mairie-escoutpont.fr

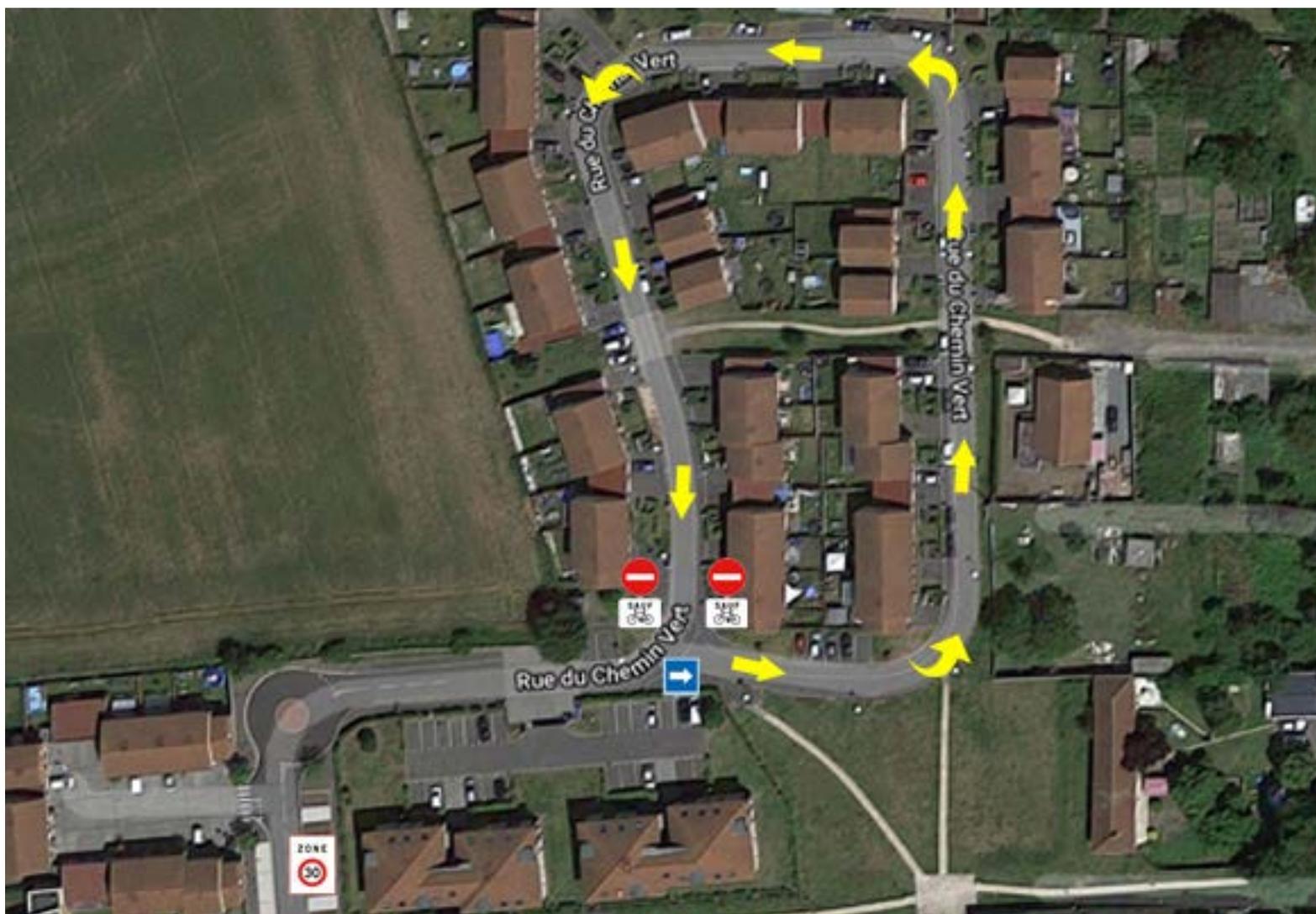
RUE DU CHEMIN VERT - UNE CIRCULATION EN SENS UNIQUE

Madame le Maire, l'Adjoint aux Travaux et l'Adjoint à l'Urbanisme vous informent que pour des raisons de sécurité, un sens unique de circulation a été instauré, rue du Chemin Vert, à partir du n°2 - Bâtiment B, jusqu'au n°19 de ladite rue.

La signalisation réglementaire a été mise en place par les Services Techniques de la Ville.

Nous vous rappelons également que la vitesse est limitée à 30km/h sur l'ensemble de la rue du Chemin Vert.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat des Services Techniques de la Ville au 03.27.28.51.74.



LA FIBRE OPTIQUE EST ARRIVÉE A ESCAUTPONT



Le réseau public de fibre optique est désormais déployé sur la commune d'Escautpont. Il permet ainsi aux Escautpontois d'accéder à l'internet Très Haut débit.

LA FIBRE OPTIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit du système aujourd'hui le plus performant en matière de transfert de données numériques, permettant d'avoir des connexions internet très haut débit. Une fibre optique est un fil de verre ou de plastique, plus fin qu'un cheveu, qui conduit la lumière. Le signal lumineux injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur de grandes distances, et sans dégradation.

PETIT RETOUR EN ARRIERE CONCERNANT CE DEPLOIEMENT...

En 2013 l'Etat a lancé le "Plan France" en concertation avec les Collectivités Territoriales et les opérateurs privés pour le déploiement de l'Internet très haut débit. L'objectif : couvrir l'ensemble du territoire national d'ici 2022.

C'est dans ce cadre, grâce au partenariat avec la région des Hauts-de-France, le département du Nord, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut et le Réseau d'Initiative Publique « Très Haut Débit 59-62 », que les travaux de déploiement de la fibre optique ont démarré fin 2020 sur la commune d'Escautpont.

Le coût de ces travaux a été en partie pris en charge par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut. Sa contribution s'élève à 30 euros par prise, soit un investissement de 55 000 euros pour notre commune, et plus largement un total de 2 304 000 euros pour l'ensemble des communes de la CAPH !



LE RACCORDEMENT, C'EST GRATUIT

Le raccordement à la fibre est gratuit. L'installation, effectuée par l'opérateur de votre choix, comprend 15 mètres de câble dans votre habitation et 2 percements de mur.

Il comprend également 35 mètres de câble en terrain privé (du portail à la porte d'entrée) et la possibilité d'intervenir pour solutionner une gaine cassée (10 mètres de fouilles maximum). Au-delà, un devis est proposé.



COMMENT LA DEMANDER ?

Prenez connaissance des fournisseurs d'accès internet en consultant le site www.capfibre.fr.

Abonnez-vous auprès de l'opérateur de votre choix (n'hésitez pas à comparer les offres) et prenez rendez-vous avec un technicien pour le raccordement.

Afin de vous accompagner dans vos démarches et pour toute demande de renseignement complémentaire éventuelle, CAP FIBRE a mis en place un numéro vert :

0 800 159 162

Vous trouverez ci-contre un petit guide de votre raccordement étape par étape.

"BONNE FIBRE" A TOUTES ET TOUS !!

LE RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE, C'EST FACILE !

La fibre optique est arrivée près de chez moi.

Je m'abonne ! Mon fournisseur d'accès à internet me donne un rendez-vous de raccordement.



Je raccorde votre domicile en passant la fibre optique présente dans la rue en utilisant les poteaux ou les gaines enterrées

Définissons ensemble l'emplacement idéal pour la prise de raccordement, près de votre télévision ou d'une prise électrique



Je vais passer le câble par les gaines qui se trouvent dans les cloisons ou le coller discrètement le long des plinthes



La fibre a été correctement installée, vous pouvez profiter du Très Haut Débit



Merci !

durée de l'intervention
2h00 à 3h00

NON, NON, NON AU HARCELEMENT SCOLAIRE

En cette période de rentrée scolaire, l'actualité nationale reste très préoccupante pour l'avenir de nos enfants.

Tout d'abord l'effroyable découverte courant mars à Argenteuil d'une jeune fille de 14 ans, retrouvée morte, « noyée » après avoir été battue et jetée dans la Seine par deux collégiens. Même si les circonstances de ce drame restent indéfinies en raison de l'enquête en cours, la mère de la victime évoquerait des « problèmes de harcèlement » de la part de certains jeunes sur sa fille depuis quelques temps.



Selon le rapport de l'Unicef, plus d'un élève sur dix est victime de harcèlement à l'école. Derrière ces chiffres, ce sont 700 000 enfants et adolescents qui souffrent chaque année, le plus souvent en silence, subissant moqueries, brimades ou violences physiques et psychologiques.

Le harcèlement scolaire peut être partout : dans les couloirs des établissements, à la cantine, sur Internet ou encore dans la cour de l'école, et ce dès le plus jeune âge. Comme ce dernier exemple en date : ce « jeu » à la mode où plusieurs écoliers encerclent un camarade pour le bousculer et se le « renvoyer », en plaçant leurs bras en croix sur le torse. « Jeu » stupide qui a failli coûter la vie d'un enfant de 10 ans en Ile-de-France, victime d'un Accident Vasculaire Cérébral (A.V.C.), heureusement pris en charge à temps.

Le développement des réseaux sociaux offre une nouvelle dimension au harcèlement scolaire : le cyberharcèlement. Celui-ci ne s'arrête pas à la grille de l'établissement scolaire mais il poursuit l'élève jusqu'à domicile sous différentes formes : insultes, moqueries et remarques blessantes et humiliantes, publication de photographies/vidéos compromettantes, propos diffamatoires et accusations infondées pour créer des rumeurs, usurpation d'identité, etc...

Marquée et indignée par ces faits qui se démultiplient, la Municipalité d'Escautpont condamne fermement le harcèlement scolaire et reste mobilisée pour lutter contre ce véritable fléau qui empoisonne insidieusement l'intégrité physique et psychologique de nombreux enfants et adolescents. Afin de sensibiliser les élèves et parents de nos écoles, des affiches de la campagne « Non au harcèlement » ont été placardées à l'entrée de nos écoles.

Enfin, nous vous rappelons que le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels un numéro (le 3020) pour signaler les situations de harcèlement entre élèves. Ce dispositif téléphonique gratuit propose écoute, conseil et orientation aux familles et victimes.

ENSEMBLE, AGISSONS CONTRE LE HARCELEMENT DANS LES ECOLES !!!

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS PRIORITAIRES COVID-19 - INSCRIPTION OBLIGATOIRE



Du 5 au 25 Avril 2021
Du Lundi au Dimanche
- En journée de 7h00 à 18h00
- En demi-journée de 07h00 à 13H00
ou de 13H00 à 18H00



Ecole Maternelle du Centre
21 rue Henri Durre 59278 ESCAUTPONT

Pendant ce temps d'accueil, des enseignants assurent la continuité pédagogique aux heures habituelles de classe et le personnel communal l'accueil, l'accompagnement au moment du repas, les temps périscolaires et la désinfection des locaux.

Le temps de repas se déroulera de 11h30 à 13h30. Il est demandé aux parents de fournir le déjeuner dans un sac isotherme. Un micro-ondes sera à disposition du personnel encadrant.

En raison du non-respect de la chaîne de froid, il est recommandé de ne pas fournir d'oeufs ou de produits laitiers.

Nous invitons les parents concernés par ce dispositif à contacter le Service Affaires Scolaires au
- au 03 27 28 51 70 du mardi au samedi midi
- au 06 72 01 97 16 du samedi midi au lundi.

Lors de l'inscription (obligatoire), il sera demandé :

- de remplir la fiche de renseignements fournie par la Commune ou disponible sur le site internet de la Commune (www.escautpont.fr/ServiceMinimum)
- de fournir un justificatif de l'employeur
- de remplir la déclaration sur l'honneur fournie par l'école.

PREMIER «BANC DE L'AMITIÉ» DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE

Le lundi 18 janvier 2021, Monsieur Xavier FRUT, Directeur de l'École Maternelle Centre, Madame Christine SIMON, Inspectrice de la Circonscription de l'Éducation Nationale de Bruay sur l'Escaut et Madame Catherine ROLY, Adjointe au Maire chargée de l'Enseignement ont eu l'immense plaisir d'inaugurer le premier «Banc de l'Amitié» de l'École !

Cette action portée par l'Association Générale des Enseignants des Écoles et Classes Maternelles Publiques (AGEEM) est basée non seulement sur le respect de soi et des autres, mais elle a aussi et surtout révélé la formidable entraide nécessaire pour vaincre l'isolement, voire la solitude...

C'est une très belle initiative qui méritait d'être mise à l'honneur !

Une nouvelle fois, toutes nos félicitations aux enfants accompagnés de l'équipe éducative pour cette superbe réalisation collective !

Encore BRAVO et MERCI pour ce joli banc !



RAPPEL : RESTAURANT ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Le paiement de la restauration scolaire et de la garderie périscolaire, se déroulera **UNIQUEMENT** sur rendez-vous (03 27 28 51 70), aux dates suivantes :

- le samedi 24 avril 2021, matin.
- le mercredi 19 mai 2021, toute la journée,
- le mercredi 26 mai 2021, toute la journée.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2021-2022

POUR LES ÉCOLES MATERNELLES

Elèves concernés :

- Enfants nés en 2018
- Enfants nés en 2019 pour une entrée en toute petite section - **UNIQUEMENT** pour l'école maternelle Brunehaut (selon les places disponibles)

Informations et documents à retourner :

- Nom / Prénom / Date de naissance de l'enfant
- Nom / Prénom des 2 parents
- Téléphone et Email
- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Justificatif de vaccinations obligatoires
- Photo de l'enfant
- Demande de dérogation (pour les élèves du quartier de Raismes)

Contact par mail :

- École Maternelle Centre : ce.0594233f@ac-lille.fr
- École Maternelle Brunehaut : ce.0594232e@ac-lille.fr

POUR LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Elèves concernés : Enfants des grandes sections de Maternelle

Informations et documents à retourner :

- Nom / Prénom / Date de naissance de l'enfant
- Nom / Prénom des 2 parents
- Téléphone et Email
- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance scolaire
- Carnet de santé

Contact :

• École Élémentaire Centre :
Sur rendez-vous les 3,10, 17 et 24 juin, matin.

- École Élémentaire Brunehaut :
Un flyer sera distribué aux élèves de grande section de l'École Maternelle Brunehaut, sur lequel sera précisé la date d'inscription.

DOSSIER

TRI SÉLECTIF : ADOPTÉZ LES BONS REFLEXES

Le tri des déchets, c'est une action consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour permettre le réemploi et le recyclage.

Le tri des déchets a un impact direct sur l'environnement : en limitant leur simple destruction par incinération, l'abandon en décharge.

Les erreurs de tri risquent de souiller les matériaux recyclables. Elles impliquent un sur-tri et donc un coût supplémentaire pour la Collectivité.

Chacun de nous est concerné par cette action !!!

Votre participation active «celui qui consomme et qui jette» permet de diminuer les coûts de traitement et représente un avantage financier pour la Collectivité.

Respectons notre environnement !!!

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES



Les dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Ils induisent également des coûts pour la collectivité qui risque de perdre sa deuxième «FLEUR» des «Villes et villages fleuris».

ALORS ENSEMBLE, REFUSONS LES DÉCHETS SAUVAGES !



RAPPEL DU SIAVED SUR LE TRI SELECTIF



**Vous souhaitez plus d'informations sur les collectes ou les déchetteries?
Vous rencontrez des soucis concernant vos bacs de collecte?**

Contactez le SIAVED sur le numéro vert : N° Vert 0 800 775 537

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

NE BRÛLEZ PAS VOS DÉCHETS VERTS !

Les Français produisent en moyenne 160kg de déchets verts par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9% des foyers pratiqueraient les feux de jardins. Pourtant cette pratique, récemment encore signalée en mairie, est interdite, quelle que soit la période de l'année.

Le brûlage à l'air libre n'est pas sans conséquence pour l'environnement comme pour la santé. Au-delà des troubles du voisinage générés par la fumée et les risques d'incendie, cette pratique émet des polluants en quantité importante qui véhiculent des composés toxiques et cancérigènes. Ainsi brûler 50kg de végétaux émet autant de particules que 6 mois de chauffage au fioul !

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, vous pouvez vous rendre à la déchetterie, ou hors période hivernale, profiter des collectes de déchets de jardin en porte-à-porte (voir page 14)

Autre solution plus vertueuse : les réutiliser, après les avoir broyés, en paillage ou en compost !



CE QUE DIT LA LOI.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 euros maximum.

Si les voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager des poursuites pour nuisances olfactives.

NOUVEAU : COLLECTE DES DÉCHETS DE JARDIN

Le SIAVED met en place une collecte des déchets de jardins en porte-à-porte tous les 15 jours, de la mi-mars à mi-octobre 2021 (sauf en juillet et en août)

DATES DES COLLECTES

- 16 avril
- 30 avril
- 14 mai
- 28 mai
- 11 juin
- 25 juin
- 23 juillet
- 20 août
- 03 septembre
- 17 septembre
- 01 octobre
- 15 octobre



DECHETS ACCEPTÉS

- Tonte de pelouse
- Fleurs fanées
- Feuilles d'arbres et d'arbustes
- Tailles de branches d'arbres et d'arbustes

DECHETS INTERDITS

- Déchets alimentaires
- Tous types de contenant (jardinières, pot de fleurs,...)
- Souches
- Tous les déchets non végétaux
- Contenants type sac poubelle en plastique

QUELS TYPES DE CONTENANTS CHOISIR POUR ÊTRE COLLECTÉ ?

CONTENANTS À USAGE UNIQUE

- Sac en papier compostable (Kraft)
- Caisse carton brune

CONTENANTS RÉUTILISABLES

- Sac de jardin réutilisable
- Poubelle ronde équipée de poignées
- Seau, bassine et caisse

CONTENANTS INTERDITS

- Sac poubelle en plastique
- Bac de collecte à roulettes

LES CONSIGNES A RESPECTER POUR ÊTRE COLLECTÉ ?

- Les branches ne doivent pas excéder 1m et doivent être mises en fagot lié avec de la ficelle naturelle
- Les déchets de jardin doivent être déposés dans des types de contenants adaptés à la collecte
- Les déchets de jardin doivent être sortis la veille au soir. Ils seront collectés de 6h00 à 20h00
- Le volume de dépôt autorisé est de 2m³ par foyer et par collecte.

Pour rappel, si vous déposez vos déchets de jardin après le passage du camion, aucun rattrapage ne pourra être effectué.

QUE FAIRE DE VOTRE AMIANTE ?

Le SIAVED vous propose la gestion de votre amiante à domicile (service réservé **UNIQUEMENT** aux particuliers).

1 - Prise de rendez-vous :

Pour vous débarrasser de ce matériau nocif, il suffit d'appeler l'agent en charge de l'amiante au 03 27 43 44 45 du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ou par mail : amiante@siaved.fr.

2 - Visite de l'agent en charge de l'amiante :

Une fois à votre domicile, l'agent déterminera la quantité de matériaux amiantés à enlever avant démontage, pour évaluer le nombre de «Big Bags» nécessaires (sacs de collecte de l'amiante).

Le service est gratuit. Cependant, chaque Big Bag coûte 30 euros. Un devis est établi pour ces sacs, pouvant chacun contenir 15 tôles standard. **Attention : Service réservé aux particuliers et limité à 2 enlèvements par an et par adresse.**

3 - Démontage de l'amiante :

Le SIAVED ne participe pas au démontage de l'amiante. Des conseils sont toutefois prodigués par l'agent, et un document explicatif est fourni pour bien gérer le démontage.

Une fois les Big Bags reçus, il suffit de les remplir :

- portez une combinaison jetable, un masque et des lunettes de protection pour démonter vos plaques, tuyaux ou carrelages amiantés et remplir le/les sac(s),
- prévenez le voisinage lors de la manipulation du matériau, pour permettre la fermeture des fenêtres.

4 - Dépôt des Big Bags :

Le jour et l'heure prévus à l'endroit convenu avec le technicien du SIAVED, il faudra déposer les Big Bags remplis. Ils seront récupérés par un agent.



ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), réalise du 19 avril au 26 juin 2021, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.



CONCOURS 2021 DES MAISONS FLEURIES OUVERT A TOUS LES ESCAUTPONTOIS

Les circonstances particulières liées à la COVID nous contraignent à organiser ce concours de façon différente.

Les Elus souhaitent, même dans ces moments difficiles, vous associer au maintien du "cadre de vie" et du "bien vivre ensemble" qui continuent à être mis en place dans notre Commune (brigades vertes, ramassage des déchets verts...)

En attendant le bonheur de pouvoir nous retrouver tous ensemble lors de la Cérémonie des récompenses en Octobre, vous pouvez vous inscrire en remplissant le formulaire ci-dessous.

Le concours est réservé **UNIQUEMENT** aux Maisons Fleuries. Le passage du jury est prévu mi-juin.

Pendant cette période, nous devons respecter les règles sanitaires mises en place, ce qui nous oblige à reporter à l'année prochaine le concours des jardins potagers.

Nous espérons que les épouvantails «Méquiébiaux» pourront revenir parmi nous le plus tôt possible.

PRENEZ SOIN DE VOUS

Madame Evelyne LEGRAND
Adjointe au Maire chargée de l'Environnement,
du Logement et du Cadre de Vie

Madame Joëlle LEGRAND
Maire

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION, A DEPOSER DANS LA BOÎTE AUX
LETTRES DE L'HÔTEL DE VILLE AVANT LE 15 MAI 2021**

MAISONS FLEURIES

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Cochez cette case si vous êtes locataire de MAISONS & CITÉS

Ces renseignements sont indispensables pour la bonne organisation de la cérémonie des récompenses.



PARTEZ A LA DÉCOUVERTE DE LA FORÊT DOMANIALE DE RAISMES - SAINT-AMAND - WALLERS



Située au cœur du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, la forêt domaniale de Raismes-Saint-Amand-Wallers, couvre 4838 hectares. Dans un espace péri-urbain, elle offre aux promeneurs la possibilité de découvrir une grande variété de milieux et de sites remarquables (La mare à Goriaux, Le site de Sabatier, Le site Lavoir Rousseau, etc...).

De nombreux itinéraires équestres, pédestres et de VTT ont été aménagés avec l'Office national des forêts (ONF), ainsi que des aires de détente et de pique-nique.

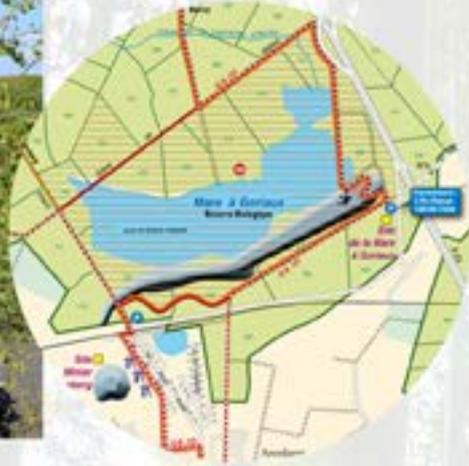


Retrouvez l'intégralité de la carte sur le site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr/sites/default/files/carte_saint_amand_2014.pdf



Office de Tourisme de la Porte du Hainaut

LA MARE A GORIAUX



SITE DE SABATIER



Office de Tourisme de la Porte du Hainaut



Wikimedia

SITE LAVOIR ROUSSEAU





TOUS A PIED, OU A VELO VERS LA BOUCLE UN'ESCAUT

Aménagé par Valenciennes Métropole le long des berges de l'Escaut, ce parcours baptisé "boucle Un'Escaut" reliant Valenciennes à Condé sur Escaut, invite à la découverte, à pied ou à vélo, du patrimoine minier du territoire, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO (terrils, cités minières, équipements ferroviaires, étangs d'affaissement, le site Chabaud-Latour...).

Au départ de Valenciennes, depuis le port de plaisance Valescaut, cette nouvelle promenade touristique de 29km vous transportera de l'épopée minière à nos jours, depuis Valenciennes en passant par Anzin, Bruay-sur-Escaut, Saint-Saulve, Escautpont, Fresnes-sur-Escaut, Thivencelle jusqu'à Condé sur Escaut.



QUELQUES REGLES DE BASE AVANT VOS BALADES

LES CONSIGNES À SUIVRE

LORS DE LA VENTE, la bicyclette doit toujours être accompagnée d'une notice imprimée.

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE pour les enfants de moins de 12 ans et recommandé pour tout le monde.

LA BICYCLETTE DOIT AVOIR un appareil avertisseur (timbre ou grelot...).

LA BICYCLETTE DOIT ÊTRE VENDUE montée et réglée.

LE PORT DU GILET RÉTRO-RÉFLÉCHISSANT pour le cycliste qui circule la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante est obligatoire.

LA BICYCLETTE DOIT ÊTRE équipée de deux systèmes de freinage indépendants agissant chacun sur une roue différente.

LA BICYCLETTE DOIT POSSÉDER des dispositifs d'éclairage et de signalisation visuelle.



POUR INFORMATION

- Le port d'écouteurs/de casque et l'usage du téléphone sont interdits à vélo. Risque : 135€ d'amende.
- Rouler sur le trottoir est interdit, sauf quand le cycliste tient son vélo à la main. Risque : une amende de 135€
- Passer au feu rouge est interdit, sauf si un panneau indique que les cyclistes y sont autorisés. Risque : une amende de 135 euros
- Rouler dans les voies de bus, taxi et tramway est interdit, sauf si un panneau indique que les cyclistes y sont autorisés.
- Rouler à vélo en ayant un taux d'alcool dans le sang supérieur à 0,8gr est interdit. Risque : jusqu'à 750€ d'amende
- Stationner sur les trottoirs et aires piétonnes en dehors des dispositifs prévus à cet effet est interdit. Risque : 35€ d'amende.
- Circuler sur une bande d'arrêt d'urgence est interdit.
- Circuler à plus de deux vélos côte à côte est interdit. Risque : 35€ d'amende.

UN JEUNE LUTTEUR ESCAUTPONTOIS EN STAGE DE L'ÉQUIPE DE FRANCE

C'est une immense fierté pour la Municipalité de compter au sein de ses associations locales un athlète de haut niveau en la personne d'Allan LANDOUZY, jeune lutteur de 16 ans licencié au Club de Lutte d'Escautpont.

Son statut de sportif de haut niveau et ses excellentes performances ont d'ailleurs permis à Allan de participer, début mars, à Dijon, à un stage national regroupant l'élite de la Lutte Française.

Stage qui lui a permis de préparer au mieux les championnats de France de Lutte gréco-romaine à Coulommiers (Seine-et-Marne) les 14 et 15 mai et ainsi défendre son titre acquis l'an dernier. Grand compétiteur, Allan met tout en oeuvre également pour participer aux Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Madame le Maire, Monsieur Michel RENARD, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Vie Associative et le Conseil Municipal, félicitent chaleureusement Allan et ses entraîneurs (Bruno BRISSY, Théo MOREL et Laurent LANDOUZY) pour leurs très bons résultats ; fruit du travail réalisé depuis de nombreuses années par le club de Lutte Escautpontois.

Malgré cette période sanitaire contraignante, la Municipalité s'efforce d'accompagner au quotidien, autant que faire se peut, les associations dans leur développement.

Encore BRAVO Allan !



Allan LANDOUZY porte haut et fort les couleurs du Club de Lutte d'Escautpont

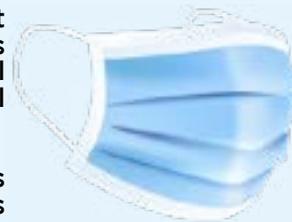
DISTRIBUTION DE MASQUES JETABLES OFFERTS PAR L'ÉTAT AUPRÈS DE 60 FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE.



Monsieur Léo DEFOSSEZ, Vice-Président et Monsieur Jean-Michel MAILLOT, Administrateur du C.C.A.S

Dans un contexte sanitaire particulier où le port du masque est obligatoire dans les lieux publics clos et au-delà, l'Etat a offert à titre exceptionnel des masques jetables au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S et ses Administrateurs ont donc décidé d'offrir ces masques aux familles en difficulté, connues de nos Services.



A cet effet, Monsieur Léo DEFOSSEZ, Vice-Président et Monsieur Jean-Michel MAILLOT, Administrateur du C.C.A.S, ont ainsi effectué le samedi 30 janvier la distribution auprès de 60 familles.

MICROCRÉDIT Le Mini prêt qui vous aide à rebondir.

LE MICROCRÉDIT, C'EST QUOI ?

Le microcrédit est un prêt destiné à financer vos projets :

- son montant est compris entre 300 et 3000 euros
- la durée de remboursement varie entre 6 mois et 3 ans
- son taux d'intérêt est de 2%

Depuis 2012, 86 demandes ont été enregistrées.



LE MICROCRÉDIT, POUR FINANCER QUOI ?

MOBILITE

Permis de conduire, moto, scooter, voiture, réparation d'un véhicule.

LOGEMENT

Caution de loyer, frais d'agence, déménagement, ...

EMPLOI

Formation, habillement, outillage, bilan de compétences, ...

EQUIPEMENT

Appareil électroménager, mobilier, matériel pour personne en situation de handicap, ...

LE MICROCRÉDIT, POUR QUI ?

Le microcrédit s'adresse aux habitants des communes de Condé-sur-L'Escaut, Fresnes-sur-Escaut, Vieux Condé et Escautpont dont les situations personnelles, professionnelles et/ou familiales sont les suivantes :

Ressources modestes

RSA, allocation chômage, maladie, allocation adulte handicapé, retraite ou pension.

Précarité professionnelle

CDD, CUI-CAE, travail à temps partiel, intérim, formation.

LE MICROCRÉDIT, COMMENT CA MARCHE ?



VACCINATION CONTRE LA COVID-19

LA VILLE D'ESCAUTPONT MOBILISÉE

Madame le Maire, le Conseil Municipal, les Administrateurs et les personnels du Centre Communal d'Action Sociale, se mobilisent en faveur de la Campagne de vaccination.

Début mars, Monsieur Gregory LELONG, Maire de Condé-sur-l'Escaut, a entrepris, avec le concours des divers professionnels de santé libéraux et les Maires du Pays de Condé, l'ouverture d'un Centre de Vaccination de Proximité.

Cette mobilisation a porté ses fruits puisque le vendredi 12 mars l'accord de vaccination fut délivré par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes. La campagne de vaccination avec l'appui du Centre Hospitalier de Valenciennes et des professionnels libéraux du secteur peut donc être lancée.

Grâce à la réactivité et la pugnacité des Administrateurs et des personnels du Centre Communal d'Action Sociale :

- **Pas moins de 400** escautpontois(es) contactés par téléphone
- **67** Escautpontois éligibles dans les conditions édictées par les mesures gouvernementales, et «volontaires», ont pu recevoir leur première injection les 14, 20 ou 26 mars



Madame le Maire, en compagnie de Monsieur Grégory LELONG, Maire de Condé-sur-Escaut

POUR INFORMATION



ADRESSE DU CENTRE DE VACCINATION DU PAYS DE CONDÉ
Salle des Sports Saint-Exupéry
rue de la Chaussiette
59163 Condé-sur-l'Escaut



DATE DE DEBUT DES PREMIERES VACCINATIONS
Semaine du 13 avril 2021

LE SITE AMELI.FR VOUS INFORME :

COVID-19 : RECONNAISSANCE MALADIE PROFESSIONNELLE - DECLARATION EN LIGNE

Les personnes infectées par le Covid-19 dans le cadre de leur activité professionnelle peuvent bénéficier d'une prise en charge spécifique en maladie professionnelle. Ces personnes doivent réaliser une déclaration sur le site internet : « declare-maladiepro.ameli.fr ».

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ET POUR QUELLES SITUATIONS ?

La procédure de reconnaissance de l'affection Covid-19 en maladie professionnelle concerne les personnes et les situations suivantes :

- **les personnes qui ne travaillent pas dans le secteur de la santé** peuvent demander une reconnaissance en maladie professionnelle si elles ont contracté le Covid-19 dans le cadre de leur travail et si la maladie a entraîné une affection grave. Leur demande sera examinée par un comité d'experts médicaux.
- **les professionnels exerçant dans le secteur de la santé** peuvent bénéficier d'une reconnaissance

selon deux conditions :

- leur contamination au Covid-19 a eu lieu dans le cadre de leur travail ;
- leur contamination au Covid-19 a entraîné une affection respiratoire grave avec recours à l'oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance respiratoire.

Dans le cas où ces professionnels de santé ont été atteints d'une affection grave autre que respiratoire, leur demande de reconnaissance sera préalablement examinée par un comité d'experts médicaux.

LA PRISE EN CHARGE EN CAS DE MALADIE PROFESSIONNELLE

La reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 permet de bénéficier d'un **remboursement des soins à 100 % sur la base du tarif de la Sécurité sociale**. La reconnaissance permet aussi de bénéficier d'**indemnités journalières plus avantageuses que lors d'un arrêt maladie courant**.

En cas de séquelles occasionnant une incapacité permanente, une **rente viagère** est attribuée. Cette rente est calculée selon la gravité des séquelles et les revenus antérieurs à la contraction du virus.

Les ayants droit d'une personne décédée de l'affection Covid-19 peuvent également bénéficier d'une rente.

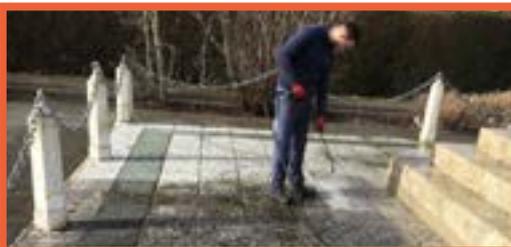
UN SITE INTERNET POUR EFFECTUER SA DEMANDE

Le site internet « declare-maladiepro.ameli.fr » permet à toutes les personnes concernées d'effectuer leur déclaration en ligne.

AU COEUR DES SERVICES TECHNIQUES



Salage des routes lors des périodes de froid



Nettoyage du Monument aux Morts



Fabrication et installation de composteurs au cimetière



Réagencement des bureaux de l'Hôtel de Ville suite à l'accueil de l'Agence Postale Communale

Fleurissement de la Ville



Embellissement de la Ville



Création des décors de Pâques



Notre Parc Municipal aux couleurs de l'Amour.

A l'occasion de la Saint Valentin, notre Parc s'est teinté des couleurs de l'amour au sein d'un magnifique décor digne de Cupidon.



MERCI!

Un grand MERCI aux membres de l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes, à la Commission Municipale des Fêtes et aux agents des Services Techniques pour la création et l'installation de ce magnifique décor

«I LOVE YOU», «ICH LIEBE DICHE», «YA LIOUBLIOU TIEBIA» ... : ET SI VOUS LUI DISIEZ «JE T'AIME» AUTREMENT?

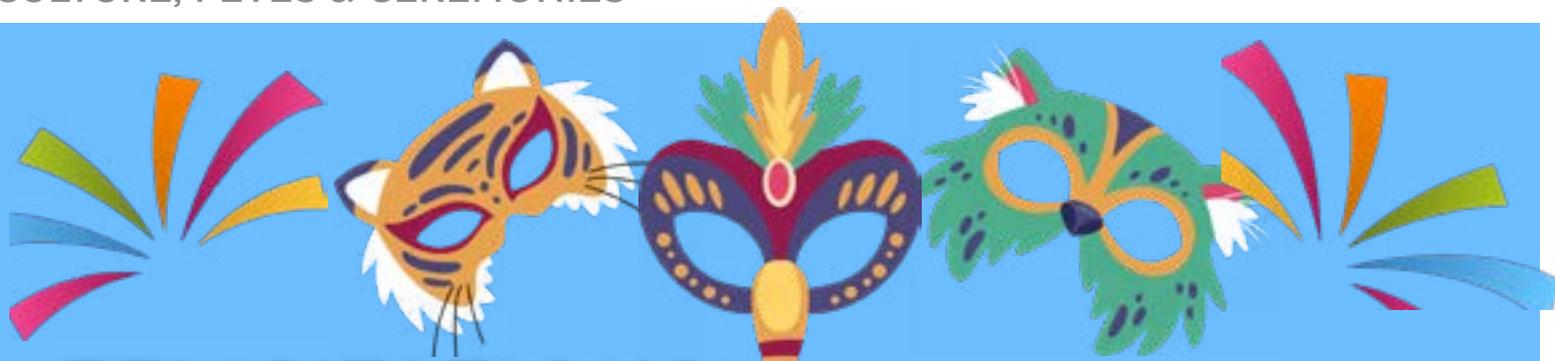
A l'occasion de la Saint-Valentin, dites «Je t'aime» à l'être aimé, dans plus de 40 langues étrangères.



VISITE DES PREMIERS AMOUREUX

Nos premiers tourtereaux ont pu réaliser de magnifiques photos souvenirs et accrocher un ruban sur l'arbre des amours.





FELICITATIONS A NOS JEUNES MASQUÉS

Du 20 février au 1er mars 2021, près de 150 enfants Escautpontois ont participé à l'opération «Créez votre masque». Le thème retenu : «Les animaux des fables Monsieur de la Fontaine», à l'occasion de la célébration du 400^{ème} anniversaire du poète français. Chaque participant(e) s'est vu remettre des friandises à son domicile.



Le samedi 6 mars 2021, les Elus ont arpenté la Commune afin de récompenser les 151 enfants.



La Municipalité a souhaité mettre à l'honneur nos jeunes participants à travers une exposition photos à la Médiathèque-Ludothèque d'Intérêt Communautaire d'Escautpont.

Les photos de nos petits corbeaux, grenouilles, renards, lions, tortues, lièvres et autres étaient accompagnées des fables de Jean de la Fontaine, Un grand merci au Salon «Elegante Coiffure» pour le prêt des décorations de Pâques.

Retrouvez la vidéo des 151 enfants qui ont participé à l'opération «Créez votre masque».

Sur le groupe Facebook de la Ville d'Escautpont ou à l'aide du QRcode ci-dessous :



LE 32^{ÈME} SALON DES ARTS VIENT A VOUS



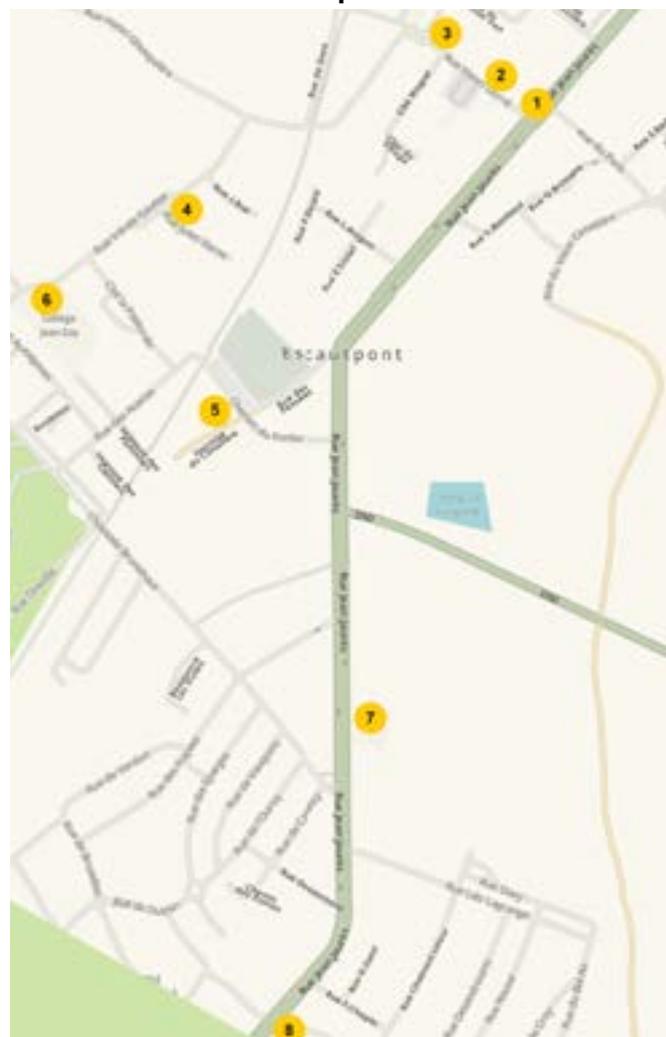
Le Salon des Arts d'Escautpont a dû renoncer, en raison de la crise sanitaire, à accueillir les nombreux et talentueux artistes qui habituellement transforment notre Salle Jean Ferrat en magnifique galerie d'art.

Cependant, les Membres de l'Office Municipal de la Culture des Loisirs et des Fêtes en partenariat avec les Services Municipaux se sont adaptés et ont proposé une alternative «numérique» à nos fidèles artistes afin de leur permettre de faire découvrir leurs créations au public malgré les restrictions actuelles.

En effet, un livret numérique du 32^{ème} Salon des Arts d'Escautpont est consultable sur www.escautpont.fr/Salon-des-Arts

En parallèle, une exposition à ciel ouvert regroupant 50 oeuvres de tableaux est installée en différents lieux de la commune du Mercredi 17 mars au Samedi 24 avril (voir plan ci-dessous). Chacun pourra lors d'une promenade contempler le magnifique travail de tous les artistes.

Merci à tous les artistes pour leur fidélité et leur précieuse collaboration.



1 Rue Jean Jaurès, face à l'arrêt de tramway «Escautpont place»



2 Hôtel de Ville



3 Ecole Maternelle Centre



4 Rue Irénée Gautier



5 Salle Jean Ferrat



6 Collège Jean Zay



7 Groupe Scolaire Brunehaut



8 Cabinet médical (face au Garage Mondin)

JEU-CONCOURS A L'OCCASION DU SALON DES ARTS

Pour y participer, empruntez l'itinéraire artistique (voir ci-dessus) afin de retrouver le nom de l'auteur associé à chaque numéro cité dans le bulletin d'inscription. Puis, retrouvez le nom de chaque œuvre en consultant le livret numérique disponible sur notre site internet : www.escautpont.fr/Salon-des-Arts

Imprimez le bulletin de participation sur internet (www.escautpont.fr/Salon-des-Arts) ou retirez-le en mairie et déposez-le dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville au

plus tard le 25 avril après l'avoir complété.

Afin de départager les participants, une question subsidiaire permettra de désigner cinq vainqueurs qui remporteront chacun une carte cadeau.

Voici la question : «A la date du 24 avril, quel est le nombre de visites accumulées sur la page internet du Salon des Arts?»

Bonne chance à toutes et tous !!

UNE VISITE INSOLITE DANS LE PARC MUNICIPAL

Depuis le lundi 29 mars, de sympathiques visiteurs ont élu domicile dans notre Parc Municipal et offrent ainsi, à l'occasion des fêtes de Pâques, un splendide espace ludique face à l'Hôtel de Ville.

En effet, de nombreux lapins creusent, se cachent, et plantent leurs carottes aux quatre coins du parc. Des poules, accompagnées de leurs poussins, déposent dans le wagonnet leurs œufs géants.

Un grand MERCI aux Personnels de la Halte-Garderie et aux agents des Services Techniques pour la conception et l'installation de tout ce joli monde.

Lors de votre visite, nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire et que le rassemblement de plus de 6 personnes est interdit.



Du 24 avril au 9 mai, ce magnifique décor sera agrémenté par l'ensemble des objets fabriqués par les enfants, à l'occasion de l'opération «Jardin de Pâques».



AIMERIEZ-VOUS QUE LA VILLE D'ESCAUTPONT PUISSE ÉVENTUELLEMENT ACCUEILLIR UNE ÉCOLE DES BEAUX-ARTS ?

Quel discipline vous intéresserait le plus : la musique? la peinture? le théâtre?

De quel instrument aimeriez-vous jouer?

La Ville d'Escautpont envisage l'accueil d'une école des Beaux-Arts.

Afin de répondre à vos éventuelles attentes, nous souhaiterions recueillir votre avis.

Nous vous remercions de consacrer quelques instants pour compléter un questionnaire, disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, à la Médiathèque-Ludothèque d'Intérêt Communautaire et au Centre Socioculturel AGATE.

Retrouvez également ce formulaire, en ligne avec le lien ci dessous :

<https://www.escautpont.fr/Ecole-Beaux-Arts>

ou à l'aide du QR-Code suivant :



Merci pour votre collaboration.



**BIENTOT
A ESCAUTPONT...**

**...NOUS
L'ESPERONS**



CHOEUR DES MINEURS POLONAISES DE DOUAI

70 ENFANTS ONT PARTICIPÉ À L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL DE FÉVRIER CO-ORGANISÉ AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

Dans le cadre du projet «politique de la ville» intitulé «Jouer, explorer, découvrir et apprendre», 20 enfants de moins de 6 ans ont plongé dans l'univers des jeux : de société, de coopération, de logique, surdimensionnés, de stratégie, d'assemblage, d'expérimentation, de langage, de rapidité...



Près de 50 «moussaillons» de plus de 6 ans ont participé à l'accueil de loisirs de Février sur le thème «les pirates à l'abordage». Au programme : loisirs créatifs, grand jeu, sortie en forêt spectacle de pirate graff et construction de bateaux...



BIENTOT 16 ANS ! GARÇONS & FILLES, PENSEZ AU RECENSEMENT

Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Tous les jeunes français, garçons et filles, sont concernés.

Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics (Baccalauréat, permis de conduire, etc...).



QUAND SE FAIRE RECENSER ?

Les jeunes français doivent se faire recenser entre la date de leur 16ème anniversaire et les 3 mois suivants.

Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans effectueront cette formalité dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes gens qui acquièrent automatiquement la nationalité française à 18 ans et/ou disposent de la capacité de décliner la nationalité française pourront effectuer leur recensement jusqu'à l'âge de 19 ans.

OU SE FAIRE RECENSER ?

- En Mairie, au Service Etat-Civil en téléphonant au 03 27 28 51 70
- En ligne sur le site internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

QUE FAUT-IL DECLARER ?

- Le nom de famille (accompagné du nom d'usage, le cas échéant), le(s) prénom(s), la date et le lieu de naissance du jeune recensé et de ses parents
- L'adresse du domicile
- La situation familiale, scolaire et/ou professionnelle

QUELLES SONT LES PIECES A FOURNIR ?

- Une pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Un livret de famille (ou à défaut une copie de l'acte de naissance)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Une régularisation du recensement est possible jusqu'à l'âge de 25 ans.

DÉPOSEZ DÉSORMAIS VOTRE COURRIER FACE A L'HÔTEL DE VILLE

Suite à la fermeture du bureau de Poste d'Escautpont et à la création de «La Poste Agence Communale», en janvier 2021, la boîte aux lettres destinée au dépôt de vos courriers a été déplacée rue Henri Durre, face à l'hôtel de ville.

Les horaires de levée du courrier sont les suivants :

- du lundi au vendredi à 14h30
- le samedi à 11h00.

Rappel des horaires et services :

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Vente d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne du titulaire dans la limite de 500 € par période de 7 jours glissants

- Dépôt de chèques sur CCP ou compte épargne
- Consultation via la tablette tactile des services en ligne de La Poste, des services publics et municipaux



DANS VOTRE MAIRIE
Rue Henri Durre à Escautpont

SUR RENDEZ-VOUS

Mar - Mer - Jeu / 9H - 12H / 14H - 16H30
Ven - Sam / 8H45 - 11H45



Et tous nos services
à La Poste
la plus proche

LA POSTE DE CONDE SUR L'ESCAUT,
1 RUE NOTRE DAME
Lun - Mer - Jeu - Ven / 9H - 12 H / 14H - 17H,
Mar / 9H - 11 H / 14H - 17H,
Sam / 9H - 12H

Nos services en ligne

- laposte.fr
- **3631** Service gratuit + prix appel pour les particuliers
- **3634** Service 0,30 € / min + prix appel la ligne business
- labanquepostale.fr
- **3639** Service 0,15 € / min + prix appel

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale (Article L9 du code électoral). La demande d'inscription peut se faire en mairie à tout moment de l'année.

Les conditions :

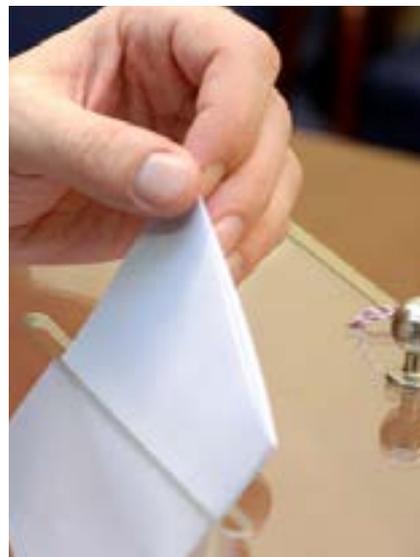
- être majeur
- avoir la nationalité française
- jouir des droits civils et politiques
- justifier d'une attache (domicile, résidence ou y être contribuable) avec la commune où l'on souhaite s'inscrire

L'inscription peut se faire à tout moment de l'année, mais jusqu'au 7 mai 2021 pour pouvoir voter aux élections départementales et régionales les 13 et 20 juin 2021.

Documents nécessaires pour l'inscription

Pour s'inscrire, se munir :

- de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ou périmé de moins d'un an.
- d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois aux nom et prénom du demandeur (facture de votre fournisseur d'énergie, ou téléphone fixe).
- Si le demandeur est hébergé chez ses parents : il faut une attestation signée par l'un des parents, avec un justificatif de domicile des parents.



ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

A l'occasion de la Cérémonie des Noces d'Or, les couples fêtant leurs 50,60 et 65 ans de mariage sont invités à se faire connaître en Mairie (03.27.28.51.70) munis de leur livret de famille (avant le 5 mai prochain impérativement).



NOS JOIES, NOS PEINES



BIENVENUE A NOS NOUVEAUX ESCAUTPONTOIS(ES)

ACCARDO Arthur
AFOKPA Etiam
BAUDUIN PROUVEUR Thyméo
BONIFACE Maliya
BOURLARD Tchelssy

DANIS GUILHEM Inezia
GILLET Noünzio
LEMOINE Dimëo
OUSSAÏD Siryne
WALCZAK Youri

TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES EPROUVÉES

BREBION René
74 ans

BRUNEAU Claudette
69 ans

DERENTY Emilie
veuve JAZWIECKI
84 ans

DIERCKX Paulette
veuve GUILHEM
96 ans

HERLIN Maurice
85 ans

JEANNIN Serge
70 ans

KONIECZNY Yvette
veuve HOFFMANN
87 ans

MIROIR Willy
67 ans

PATIGNY Josiane
épouse EL HIBA
73 ans

VANDEPUTTE Marie Jeanne
veuve LACQUEMENT
88 ans

WALKIERS Yvette
veuve HERLAUD
83 ans

NOUS NE LES OUBLIONS PAS

Une pensée toute particulière pour :

Michel SAUVET,
Annie MARMIGNON
et Sylvie GENTILE

MAGAZINE MUNICIPAL, VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Dans le but de faire évoluer le magazine de la Ville et afin qu'il réponde, autant que faire se peut, au mieux à vos besoins, nous vous proposons de participer à une enquête de lectorat pour connaître vos habitudes de lecture et vos attentes.

Que vous soyez lecteur assidu ou occasionnel, votre avis nous intéresse !



Nous vous invitons à déposer ce formulaire dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville ou en ligne sur le site www.escautpont.fr (Réponse souhaitée avant le 30 avril 2021)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Lisez-vous le Magazine Municipal d'Escautpont ?

Toujours Quand un sujet m'intéresse Jamais

Comment lisez-vous le magazine ?

En entier ou presque Seulement certains articles Vous le survolez

Sous quel support préférez-vous lire le magazine ?

Papier En numérique sur le site internet de la Ville

Quels sont les sujets qui, selon vous, sont à développer davantage ? (plusieurs réponses possibles)

Urbanisme Travaux Vie Associative Petite Enfance /Ecole Jeunesse
 Solidarité - Action Sociale Sports Etat Civil Agenda Manifestations
 Emploi - Formation Edito du Maire Finances - Budget Environnement Cadre de vie Culture

Aimeriez-vous voir apparaître d'autres sujets ?

Oui Non Si oui, le(s)quel's ? _____

Que pensez-vous de la proportion des textes et des photos ?

Trop de textes Pas assez de photos Trop de photos Pas assez de textes Un bon équilibre textes/photos

Conservez-vous le magazine Municipal ?

Oui Non

Souhaitez-vous être alerté de la disponibilité du magazine municipal sur le site internet ?

Oui, par SMS Oui, par e-mail Non

Au delà du magazine, comment êtes-vous informés ? (plusieurs réponses possibles)

Le site internet de la Ville Groupe Facebook Informations par SMS

La Presse locale Bouche à oreille

Par quel autre(s) moyen(s) de communication souhaiteriez-vous être informés (plusieurs réponses possibles)

Twitter Telegram Instagram Snapchat

Retrouvez ce sondage sur le site internet de la Commune (www.escautpont.fr/avis-magazine) ou à l'aide du QR-CODE suivant :



DÉPLACEMENT



Pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation disponible sur l'application AntiCovid) après la fin du week-end de Pâques

Aucun déplacement inter-régional n'est autorisé après le lundi 5 avril, sauf motif impérieux, incluant les motifs familiaux pour, par exemple, accompagner un enfant chez un parent ;

COUVRE-FEU



Le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain, les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;

EDUCATION



semaine du 5 avril : semaine de cours à la maison, pour tous les élèves (de la maternelle au lycée)

Un dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires (voir liste sur le site internet de la Ville) sera organisé dès la semaine du 5 avril en lien avec l'Éducation nationale et la Ville d'Escautpont

semaine du 12 avril : début des vacances de printemps pour 2 semaines, quelle que soit la zone académique ;

semaine du 26 avril : rentrée scolaire, avec retour en présentiel pour les maternelles/primaires et cours à distance pour les collèges/lycées ;

semaine du 3 mai : retour en classe pour les collèges/lycées en respectant avec des jauges de présence adaptées.

VACCINATION



Les prochaines étapes de la stratégie vaccinale sont les suivantes :

à partir du 16 avril : ouverture aux personnes entre 60 et 70 ans, soit 10 millions de personnes vaccinées à la mi-avril ;

à partir du 15 mai : ouverture aux personnes entre 50 et 60 ans, soit 20 millions de personnes vaccinées à la mi-mai ;

à partir de mi-juin : ouverture à l'ensemble des Français de moins de 50 ans, soit 30 millions de personnes vaccinées à la mi-juin ;

d'ici la fin de l'été, tous les Français de plus de 18 ans qui souhaitent se faire vacciner pourront l'être.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

DES L'ÂGE DE 11 ANS SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESCAUTPONT

Soyez alertés et alertez les autres en cas d'exposition à la COVID-19. Avec TousAntiCovid, participez à la lutte contre l'épidémie en réduisant les risques de transmission.

Lien de téléchargement à l'aide du QR-CODE suivant :



#Tous
AntiCovid